
Avenir du capital-participation de la BCV

Conférence de presse État de Vaud-BCV

Lausanne, le 21 décembre 2004



Situation de la BCV

A. Zeller

Description de l'opération

P. Kiener

Situation à fin 2002

- Augmentation des provisions et ajustements de valeurs (CHF 850 mio)
- Reconstitution de réserves (CHF 400 mio) afin de satisfaire aux exigences réglementaires

Recapitalisation en février 2003

- Émission d'un capital-participation à hauteur de CHF 1'250 mio
- Capital-participation souscrit à 99.84% par l'État de Vaud

Février 2003: Principales mesures stratégiques et organisationnelles

Stratégie

- Désengagement d'activités à risques élevés ou annexes
- Dynamisation des métiers de base
- Réduction des coûts
- Réduction du volume des crédits compromis

Organisation et processus

- Simplification de la structure
- Renforcement des compétences (management, spécialistes)
- Refonte des processus de crédits
- Revue des directives internes
- Renforcement de la gestion des risques et du bilan

La BCV à fin 2004



Organisation simplifiée et renforcée

Profitabilité retrouvée

Qualité et structure du bilan améliorée

Profil de risque réduit

Confiance rétablie

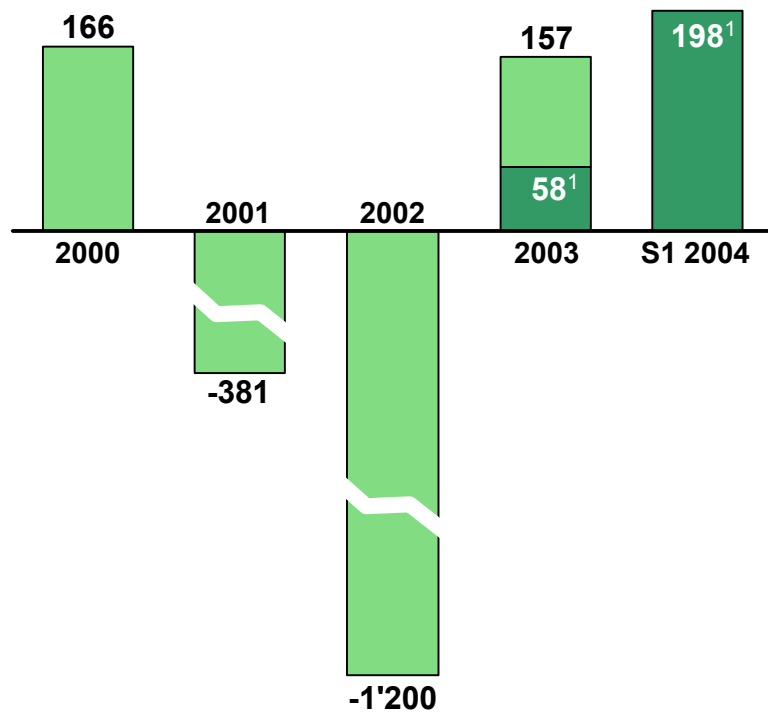
Banque stabilisée

- Opérationnel
- Financier

Situation financière améliorée



Bénéfice net avant minoritaires, Groupe BCV
(CHF mio)



Profitabilité retrouvée

	31.12.02	31.12.03	30.06.04
Marge d'intérêt	1.20%	1.21%	1.23%
Cost/income	75%	71%	68%
ROE	n/a	6.5%	15.1%

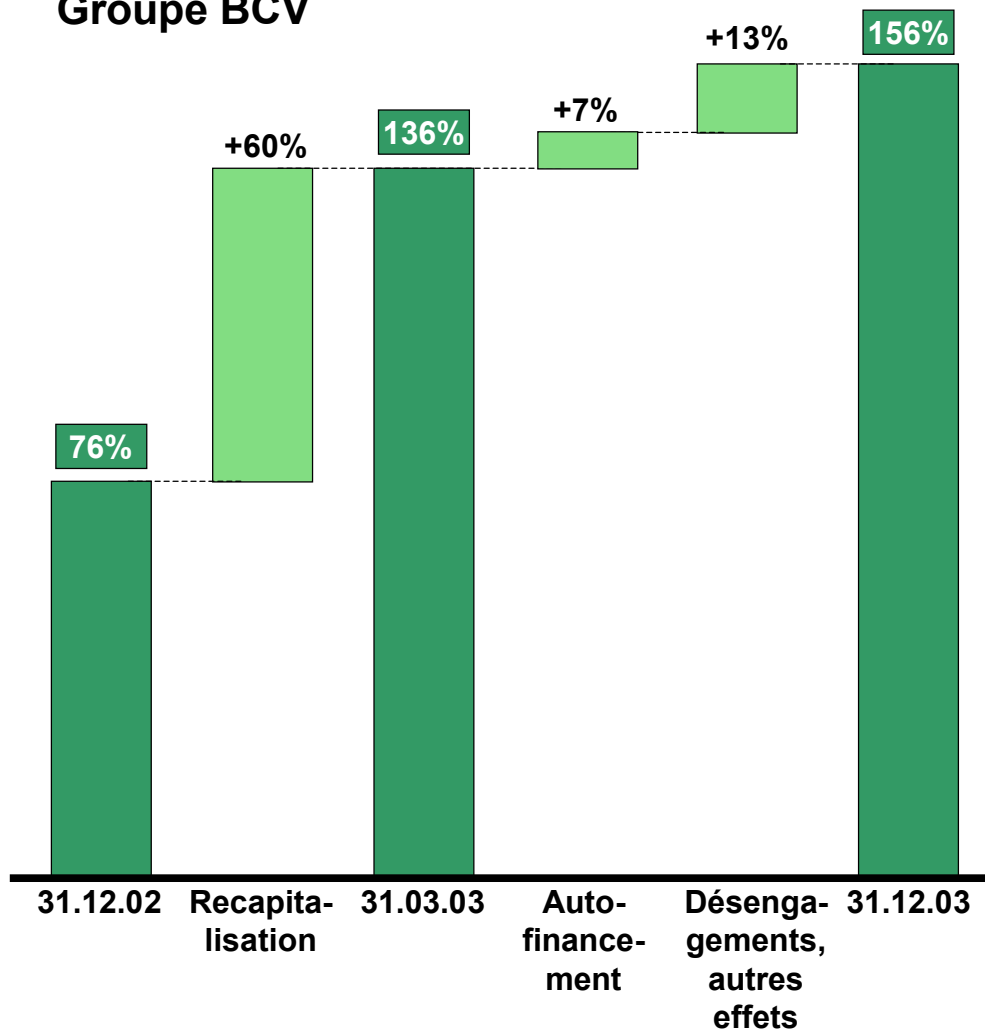
Ratios-clé en progression

¹ Bénéfice net au 1^{er} semestre

Évolution du taux de couverture des fonds propres CFB



Groupe BCV



- Niveau de fonds propres rétabli
- En ligne avec la moyenne des autres banques cantonales (158%¹)
- Situation BCV requiert gestion prudente car encore de nombreux défis

¹ Source: statistiques BNS au 31.12.03

Encore de nombreux défis à relever



- Dynamiser la croissance et la rentabilité des métiers de base
- Continuer la réduction avec succès des crédits compromis
- Poursuivre l'optimisation des coûts
- Améliorer et simplifier nos processus
- Obtenir une amélioration du rating par Standard & Poor's
- Continuer l'effort de rétablissement d'une confiance durable des clients, des actionnaires et du public
- Financer les investissements (notamment informatiques)



- Transformation en profondeur **en cours**
- Amélioration **progressive** de la performance



Gestion saine et prudente des fonds propres

Pourquoi proposer une telle opération ?



- Amélioration sensible de la situation financière de la Banque permettant de considérer l'avenir avec confiance
- Incertitude quant à l'avenir du capital-participation conduisant à des questions régulières et répétées d'actionnaires et d'investisseurs ...
- ... et qui pèse sur le cours de l'action BCV
- Volonté de l'État, exprimée lors de la recapitalisation, de diminuer progressivement le niveau de son engagement

Situation de la BCV

A. Zeller

Description de l'opération

P. Kiener

Structure du capital de la BCV



Valeur nominale (arrondie)

Nb de titres

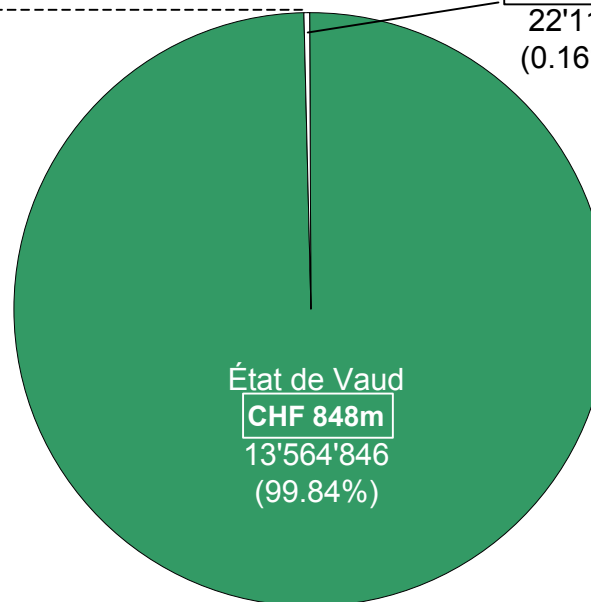
- Valeur nominale des actions et des BP: CHF 62.50
- Prix d'émission des BP: CHF 92.00 (agio de CHF 29.50)

CHF 1'382m
22'105'036

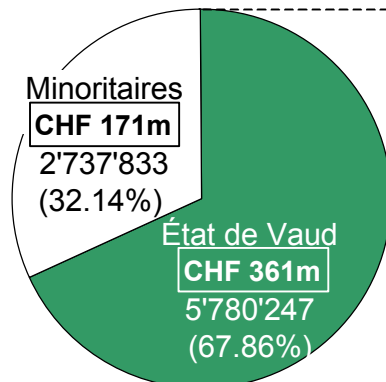
Bons
CHF 849m
13'586'956
(61.5%)

Actions
CHF 532m
8'518'080
(38.5%)

CHF 849m
13'586'956



CHF 532m
8'518'080



Caractéristiques du capital-participation



- Dividende prioritaire fixé à 2.92% du prix d'émission (neutralité financière)
 - Pas de droit au dividende au-delà du montant fixé
 - Pas de droit de vote
 - Pas coté en bourse (illiquide)
-
- Pas d'échéance de remboursement
 - Dividende non garanti et non cumulable
 - (Convertible en action)



Caractéristiques proches d'un prêt
Économiquement considéré comme un prêt

Caractéristiques hybrides définies lors de la recapitalisation



Juridiquement considéré comme des fonds propres de base/Tier 1 (CFB, S&P)

Principes de base à respecter



Solidité

La Banque doit maintenir un niveau et une qualité de fonds propres lui permettant de satisfaire aux exigences réglementaires et compatible avec l'évolution de ses affaires

Le rythme de l'opération sera fonction de la capacité financière de la Banque

Flexibilité

La Banque doit pouvoir décider du montant et du calendrier des tranches de rachat (pas de contraintes)

Conservation du caractère de fonds propres de base (Tier 1) du capital-participation

Équité/ fair value

La solution retenue doit servir au mieux les intérêts des différentes parties prenantes (État de Vaud, minoritaires, Banque)

Tenir compte de la volonté de l'actionnaire majoritaire sans préterir les autres parties prenantes

- 1. Conversion en actions (rapport 1:1) des bons détenus par les participants minoritaires**
- 2. Rachat des bons en main de l'État de manière progressive par tranches en fonction des capacités financière de la banque au prix de CHF 92 majoré d'une prime de risque annuelle cumulative de 2%**

Raisons de la structure de l'opération proposée



Rachat des bons en main de l'État de manière progressive par tranches au prix de CHF 92 majoré d'une prime de risque annuelle cumulative de 2%

- Volonté de l'État de diminuer progressivement son engagement
- Cohérence avec l'intention initiale
- Tranches successives en fonction de la capacité financière de la Banque
- Rémunération du risque pris par l'État

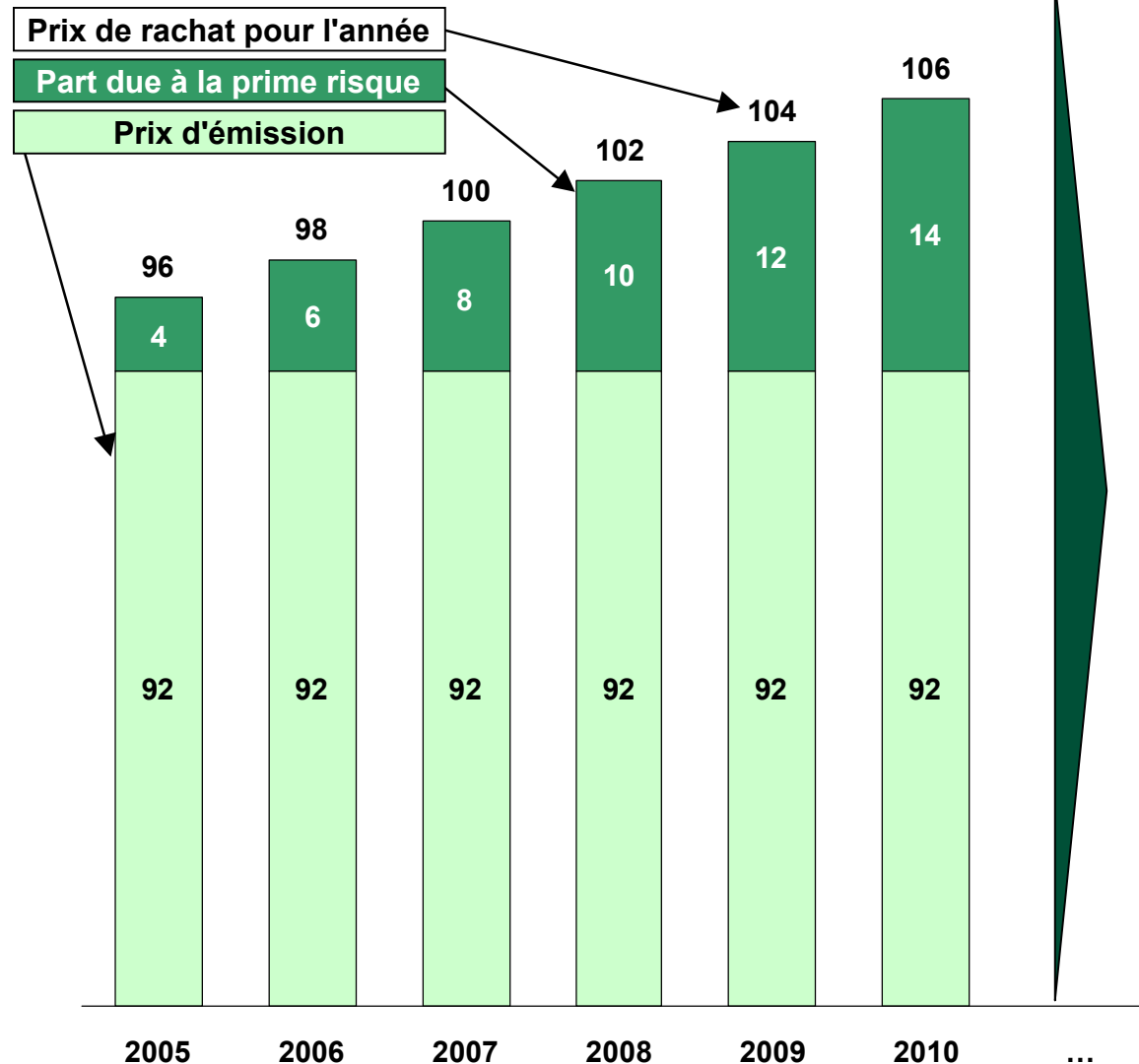
Conversion en actions des bons détenus par les participants minoritaires

- Simplification de la transaction
- Conséquences négatives d'un rachat des bons minoritaires
 - Aspects fiscaux
 - Potentiellement achat en vue de conversion
- Impact économique négligeable pour les autres parties (0.16% du capital-participation)

Mécanisme et niveau de la prime de risque



CHF par bon de participation (arrondi)



Mécanisme de la prime

- Augmentation du prix de rachat avec le temps
- Les différentes tranches de bons sont toutes rachetées à des prix différents

Niveau de la prime

- Estimation par la Banque et un expert externe: fourchette entre 1.23% et 1.93% sur la base d'emprunts subordonnés¹
- Fixé à 2% vu le risque pris par l'État

¹ Période février 2003 – juin 2004

Avantages de la prime de risque annuelle



- Solution économiquement logique et équitable (rémunération du risque pris au moment de la recapitalisation)
- L'augmentation du prix de rachat en fonction de la durée de l'engagement de l'État a pour effet d'inciter la Banque à procéder au rachat aussi rapidement que possible (sous réserve d'un niveau de fonds propres adéquats), ce qui correspond également aux attentes de l'État
- Un prix de rachat croissant annuellement permet de tenir compte de l'impossibilité de définir un plan de rachat (calendrier, volume), reflétant ainsi la durée de l'engagement de l'État

Principes de mise en oeuvre



Respect des contraintes réglementaires et externes

- Respect des exigences de la CFB en matière de niveau et de structure de fonds propres
- Niveau et structure des fonds propres compatibles avec les exigences des agences de rating (par ex. S&P)
- Pas de contrainte pour la Banque en terme de plan de rachat (calendrier, volume)

Opération réalisable dans un horizon de temps raisonnable

- Basé sur un développement normal de ses affaires, la Banque devrait être en mesure de racheter l'ensemble des bons de l'État au cours des deux prochaines législatures

Volonté de la Banque (pas d'engagement)

- Volonté de cohérence avec l'esprit de la recapitalisation (diminution progressive de l'engagement de l'État)
- Volonté d'utiliser en priorité pour le rachat des bons les fonds propres que la Banque juge non nécessaires pour son développement
- Souhait, dans la mesure du possible, d'effectuer une première tranche au cours de la législature actuelle

Avantages de l'opération pour les parties concernées



Tous

- Impact potentiellement favorable sur le cours de l'action BCV de la levée de l'incertitude et de la structure de la transaction

État de Vaud

- Diminution progressive de son engagement
- Rémunération adéquate pour sa prise de risque
- Contribution à la réduction du coût et du volume de sa dette

Actionnaires minoritaires

- Pas d'effet de dilution
- Signal positif de l'actionnaire majoritaire (cohérence avec intention initiale)

Porteurs de bons minoritaires

- Gain appréciable sur leur investissement (mais effet négligeable sur l'opération)

Banque

- Flexibilité quant à la mise en œuvre de l'opération
- Maintien d'un niveau de fonds propres adéquat dans l'optique d'une gestion saine et prudente